



**COMMUNE DE SAINT-SULPICE**  
**MUNICIPALITÉ**

---

**PRÉAVIS N° 13/20**  
**AU CONSEIL COMMUNAL**

---

**RÉHABILITATION DU COLLECTEUR INTERCOMMUNAL SORGE**  
**À ECUBLENS ET CHAVANNES-PRÈS-RENENS**  
**SECTEUR 11 - « TRIAUDES-SORGE »**

Saint-Sulpice, le 11 mai 2020

**RÉHABILITATION DU COLLECTEUR INTERCOMMUNAL SORGE  
À ECUBLENS ET CHAVANNES-PRÈS-RENEUS  
SECTEUR 11 - « TRIAUDES-SORGE »**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**1. OBJET DU PRÉAVIS**

Le présent préavis a pour but de présenter aux Conseils communaux de Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens et Saint-Sulpice les travaux de réhabilitation du secteur 11 du collecteur Sorge, situé sur le territoire des Commune d'Ecublens et de Chavannes-près-Renens, dans le secteur du quartier des Triaudes jusqu'au terrains sportifs de Chavannes-près-Renens, et d'obtenir le crédit nécessaire à ces travaux. Cet investissement nécessite l'approbation des Conseils communaux des cinq communes de l'Entente intercommunale, dépourvue, rappelons-le, de la personnalité morale de droit public.

**2. RAPPEL HISTORIQUE**

Le collecteur de concentration Mèbre-Sorge (ci-après M+S) a été construit au début des années 1960, dans le but de recueillir tout ou partie des eaux usées de communes de la région lausannoise, situées principalement à l'ouest de Lausanne. Il comprend trois tronçons principaux : Mèbre, Sorge et Chamberonne. À cette époque, les cours d'eau de la région, ainsi que la baie de Vidy, étaient très fortement pollués.

Suite à la réalisation de cet important ouvrage et à la surveillance constante de son fonctionnement par un bureau spécialisé, le degré de pollution a pu être fortement diminué au fil des années, bien que des progrès restent à accomplir.

Dès 2003, l'Entente a mandaté le bureau d'ingénieurs hydrauliciens RIBI SA pour établir un diagnostic de l'état des collecteurs âgés aujourd'hui de près de soixante ans, en vue de leur réhabilitation. Les inspections télévisuelles et des tests d'étanchéité ont permis de constater les problèmes suivants :

- collecteurs obstrués par la pénétration de racines ;
- présence de corps étrangers suite à des raccordements mal exécutés ;
- érosion due au vieillissement du réseau ;
- réduction par endroits du diamètre de la canalisation ;
- étanchéité insuffisante permettant l'infiltration d'eaux claires dans le réseau et par conséquence une surcharge inutile de la STEP ;
- un risque de pollution de la nappe et des cours d'eau par l'exfiltration des eaux usées.

Le diagnostic établi par l'Entente a permis :

- de démarrer un premier programme de rénovation avant l'entrée en vigueur du PGEEi puisqu'en 2008 déjà, un premier tronçon a été réhabilité ;
- d'intégrer les études faites dans l'élaboration du PGEEi et de définir un programme complet de rénovation du réseau.

### 3. PLAN GÉNÉRAL D'ÉVACUATION DES EAUX INTERCOMMUNAL MÈBRE-SORGE (PGEEI)

L'élaboration du PGEEi a débuté en 2007. Il a été validé par le canton en 2011. Le PGEEi a identifié des mesures à prendre pour un montant total évalué à un peu plus de 6 millions de francs. Le solde des travaux de réhabilitation pour les années à venir sera concentré sur les tronçons Sorge et Chamberonne. Le montant encore à investir est d'environ 3 millions de francs.

L'acceptation du présent préavis permettra la réhabilitation du onzième secteur situé sur le tronçon Sorge.

Remarque : Depuis 2008, l'état du réseau de concentration Mèbre-Sorge s'améliore progressivement, année après année. Cependant, en cas de fortes pluies, il subit l'apport d'une grande quantité d'eaux claires et les déversoirs d'orage évacuent le trop-plein à la rivière. Pour viser une meilleure qualité des eaux de la baie de Vidy, les réseaux communaux doivent poursuivre leurs travaux de mise en séparatif, conformément aux mesures contenues dans les PGEE communaux. Les communes doivent également poursuivre les contrôles systématiques des biens-fonds afin de maîtriser également l'évacuation des eaux à la parcelle. Le collecteur d'eaux usées M+S n'est pas (et ne doit pas être) dimensionné pour évacuer les eaux claires.

Tableau des travaux majeurs réalisés :

Lieu/secteur	Période	Commune(s)	Description
Secteur 1	2008	Crissier Renens	Le tronçon concerné allait de la RC251 jusqu'à la rue de l'Industrie (entrée du voûtage). Des travaux de chemisage intégral et de pose de manchons ont été réalisés. En termes de travaux de génie civil, une traversée du ruisseau de la Mèbre a été modifiée, le diamètre étant trop petit.
Voûtage Mèbre et aval de l'autoroute	2008	Renens Chavannes	Travaux de réparation des collecteurs de transport et de l'éclairage du voûtage de la Mèbre suite aux intempéries du 26 juillet 2008 sur le bassin versant de la Mèbre.
Secteur 2	2010	Renens	Le secteur des travaux allait de la rue de l'Industrie jusqu'à l'avenue de Préfaully. Ces travaux ont consisté à des réparations ponctuelles à l'intérieur du voûtage et des chemisages de la canalisation située entre la rue du Simplon jusqu'à l'avenue de Préfaully.
Secteur 7	2011-12	Chavannes	Situé sur le secteur de la Mouline, ces travaux ont consisté à des réparations ponctuelles de génie civil et des chemisages de la canalisation.
Secteur 3	2012-13	Chavannes Renens	Travaux de chemisage réalisés depuis l'avenue de Préfaully jusqu'à la rue de la Blancherie.
Secteur 4	2014-15	Chavannes	Rue de la Blancherie à l'avenue de la Concorde
Secteur 5	2015-16	Chavannes	Avenue de la Concorde jusqu'à sous l'autoroute
Secteur 6	2016-17	Chavannes	Ce secteur débute en aval de l'autoroute et va jusqu'à la route de la Maladière
Secteur 8	2018	Ecublens	Travaux de chemisage sur 590 m en aval des voies CFF à proximité du chemin de la Forêt à Ecublens (branche "Sorge").
Secteur 9	2019	Ecublens	Travaux de chemisage sur 390 m et travaux de génie civil sur des chambres d'accès à proximité du chemin du Bois jusqu'au carrefour de la rue du Villars à Ecublens (branche "Sorge").
Secteur 10	2020	Ecublens	Travaux de chemisage sur 365 m entre le carrefour Villars/Tir-Fédéral jusqu'au quartier des Triaudes.

#### 4. LE PROJET À FINANCER

##### Description des travaux

Le collecteur qui concerne ce préavis, secteur 11, se situe sur le territoire des Communes d'Ecublens et de Chavannes. Le tronçon 11 débute à l'aval du déversoir d'orage du Pontet et se termine au niveau des terrains sportifs à Chavannes (annexe 1, chambre n° 328 à la chambre n° 332). Dans ce secteur, le collecteur a un diamètre de 100 cm.

Ce tronçon se situe entre le quartier des Triaudes et les terrains sportifs de Chavannes. Le réseau est composé d'une seule canalisation. Elle présente des défauts comme des pénétrations de racines (joints non étanches), des pénétrations de calcaire et par endroit des altérations du béton. La canalisation sera réhabilitée par la technique de gainage. Ces travaux seront réalisés par une entreprise spécialisée. Plusieurs chambres sont enterrées (non visitable), après leur détection, elles seront déterrées et rehaussées par une entreprise de génie civil.

La canalisation est accessible à plusieurs endroits par des chambres de visite. Les travaux seront réalisés par temps sec afin de diminuer les apports durant les travaux.

##### Données techniques

- Réhabilitation du collecteur par un chemisage (gainage) complet des canalisations existantes.
- Gaine polyester thermodurcissable à l'eau
- Longueur du tronçon : environ 425 m dont 12 m en section rectangulaire (traversée de la Sorge)
- Diamètre des canalisations : 100 cm.
- Section rectangulaire : 1.3m x 1.5m

##### Devis estimatif

Basé sur les soumissions d'entreprises, il se présente comme suit :

Chemisage	CHF	375'000.00
Rehaussement des chambres	CHF	15'000.00
Divers et imprévus	CHF	30'000.00
Horaires d'ingénieurs	CHF	35'000.00
<b>Total intermédiaire</b>	<b>CHF</b>	<b>455'000.00</b>
TVA 7.7 %	CHF	35'035.00
<b>Total TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>490'035.00</b>
Arrondi	CHF	-35.00
<b>Total TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>490'000.00</b>

##### Adjudication

En application de la législation qui régit les marchés publics du Canton, des Communes et des associations de communes, l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge a recouru à la procédure sur invitation auprès de trois entreprises spécialisées romandes.

Le comité d'évaluation est formé de Mme Marie-Christine Berlie, secrétaire de l'Entente, de Mme Alexandra Meyer et de M. Philippe Porqueddu du bureau Ribl SA. Il transmet la proposition d'adjudication au bureau de l'Entente.

La Commission intercommunale se réunira pour décider de l'adjudication des travaux sous réserve de l'approbation du présent préavis par les Conseils communaux.

### Calendrier

Il est prévu de débiter les travaux au printemps 2021. Ils se dérouleront sur une période d'environ deux à trois mois.

## **5. SUBVENTIONS COMMUNALES D'INVESTISSEMENT**

Afin que l'Entente puisse procéder à l'exécution des travaux, il est prévu que les communes, qui la composent, lui allouent des subventions d'investissement conformément au tableau annuel des investissements annexé au budget de fonctionnement 2019 de l'Entente.

La nouvelle convention intercommunale Mèbre-Sorge ayant été acceptée par toutes les communes, la subvention d'investissement, à allouer à l'Entente, par chaque commune concernée, a été calculée sur la base du nouveau principe de répartition des coûts :

	Clé de répartition 2020 *	Montants en CHF
Commune de Chavannes	4.90 %	24'010.00
Commune de Crissier	47.59 %	233'191.00
Commune d'Ecublens	17.23 %	84'427.00
Commune de Renens	30.07 %	147'343.00
Commune de Saint-Sulpice	0.21 %	1'029.00
	100.00 %	490'000.00

\* Consommation 2018 - État au 05.07.2019

## **6. FINANCEMENT**

Les dépenses d'investissement du présent préavis figurent au plan annuel des investissements 2020-2029 de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge pour un montant de CHF 440'000.00 TTC.

### Entente communale Mèbre-Sorge

Montant du crédit total souhaité	CHF 490'000.00 TTC
Mode de financement par l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge	Cet investissement sera financé à l'aide des subventions communales d'investissement mentionnées au chapitre 5 du présent préavis.
Amortissement par l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge	Cette dépense d'investissement sera amortie immédiatement au moyen de subventions communales d'investissement citées au chapitre 5 du présent préavis.
Charges de fonctionnement pour l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge	Cet investissement n'engendrera pas de dépenses de fonctionnement supplémentaires.

## 7. CONCLUSION

Au vu des éléments invoqués dans le présent préavis, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

### LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SULPICE

- vu le préavis municipal n° 13/20
- vu le rapport de la commission chargée de son étude
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

### DÉCIDE

1. d'autoriser l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur Sorge, sur le territoire de la Commune d'Ecublens, sur le secteur 11 Triaudes-Sorge.
2. d'accorder à la commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de CHF 490'000.00 TTC, selon les modalités décrites sous chiffres 4 à 6 ci-dessus.
3. d'autoriser la Municipalité de Saint-Sulpice à contribuer par le montant de CHF 1'029.00 TTC qui sera financé par la trésorerie courante et amorti par le fonds de réserve épuration des eaux dont le montant arrêté au 31.12.2019 est de CHF 12'299'027.02.

Approuvé par la Commission de l'Entente intercommunale dans sa séance du 17 mars 2020.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 11 mai 2020.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :



A. Clerc



Le Secrétaire :



N. Ray

Délégué municipal : M. Marcel-André Panzera

Annexes :

Annexe 1 : Plan de situation

Annexe 2 : Photos des inspections TV des canalisations

Annexe 3 : Plan d'ensemble